

SGC: le partenaire pour tout projet de construction

La complexité croissante des projets et des techniques de construction en exigent le «management» professionnel. Les maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages sont par conséquent de plus en plus confrontés à la nécessité de s'assurer cette prestation.

Depuis 1992, année de notre création, nous sommes un support pour les différents projets de construction en Suisse romande, rappelle Abel Corbat, directeur de la société SGC.



Nous garantissons le coût d'un chantier en effectuant le contrôle qualité et en assurant le respect du devis général. Le client est généralement rassuré par ces démarches. SGC est une société de services qui garantit le prix – cas échéant la durée d'exécution d'une construction sur la base des plans et du descriptif. La société exerce la surveillance des tâches accomplies par les divers intervenants (mandataires, entrepreneurs, fournisseurs, etc...), auxquels elle ne se substitue cependant pas. SGC collabore donc avec les architectes, ingénieurs et autres directeurs de travaux dans le seul but de tenir ses engagements sans toutefois empiéter sur les prestations de ces derniers.

Renommée nationale

Avec quelques belles réalisations comme le centre mondial du cyclisme d'Aigle

ou la rénovation du musée du Comité international olympique de Lausanne, la société a su se forger une belle réputation. Une réputation qui dépasse largement les frontières cantonales comme le confirme Bernard Attinger, ancien architecte cantonal du Valais: «L'école de commerce de Monthey, un bâtiment datant de 1900, acquis par le canton, assez mal entretenu et qu'il fallait remettre à jour et aussi y introduire les nouvelles normes sismiques, avec un devis pour lequel j'avais des craintes. Grâce au contrat de coûts garantis, nous avons pu respecter le crédit voté.» L'activité de SGC est basée sur l'expérience, selon laquelle les porteurs de projets ne peuvent pas accepter les risques des coûts excessifs d'une construction. Une équipe d'architectes, fondateurs de SGC, a eu donc l'idée d'utiliser le modèle de l'assurance pour couvrir, de manière objective, les risques de dépassement de devis que ne peut assumer le mandataire architecte ou l'ingénieur, tout en préservant l'intégralité de la mission de ce dernier.

Qualité des ouvrages

Le dépassement du devis est un des risques importants que court le maître de l'ouvrage. En effet, le processus de construction peut trahir les attentes de ce dernier, en traînant en longueur, en coûtant plus cher que prévu, en n'aboutissant pas sur la qualité promise. SGC avec son contrat garantissant le coût (SIA 1018 ou SIA 1019) accepte ces

risques. Ce mandat alliant la surveillance et la garantie s'exerce à partir de la planification jusqu'à l'exécution du projet de construction sans que la qualité des ouvrages et des prestations des architectes et ingénieurs en souffre. Les cadres et collaborateurs de SGC jouissent d'une expérience de plus de vingt-cinq ans. Depuis la création de la société, plusieurs réalisations sont à son actif, à savoir: 100 expertises de dossier, 50 mandats de garantie des coûts, 20 mandats de surveillance, 20 mandats d'expertises de concours d'architectes. Faire appel à SGC, c'est s'assurer la réussite d'un chantier tant au niveau des délais, des coûts que de la qualité finale. Et, de nos jours, c'est une nécessité absolue de respecter ces critères.

Plus d'informations:

SGC SA
Route de Florissant 116
1206 Genève
Tél. 022.703.47.47
sgc@sgc.ch
www.sgc.ch